

Séance du 6 Mars 2003

L'an deux mil trois le six mars à 17 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire.

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, M. André RIOU, 3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, Quatrième Adjoint, Mme Martine CUEFF, Cinquième Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, Mme Louissette LE ROUX, M. Pierre LE DILAVREC, M. Rémy LE MEUR, Mme Françoise NORMAND, M. Tanguy MORVAN M. Jacques TILLY

Absents : M. Michel LE ROY, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN, M. Romain QUERE,

Procurations : M. Romain QUERE à Mme Martine CUEFF, M. Michel LE ROY à M. André RIOU, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN à M. Pierre LE DILAVREC

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 Février 2003

Date de Publication : 11 Mars 2003

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVREC

Objet: Projet de reconstruction des vestiaires et création d'un espace d'accueil sportif et scolaire à Kéravel : approbation du plan de financement

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du conseil municipal du 3 Décembre 2002 , adoptant le projet reconsidéré suivant les nouvelles normes 2000 , de reconstruction des vestiaires du stade de football de Kéravel et de création d'un espace d'accueil . Le montant estimé des travaux est de 300 000 € (trois cent mille euros) H.T. Le Maire propose le plan de financement suivant pour le financement de l'opération

<u>Dépense H.T</u>	300.000 €
<u>Ressources espérées</u>	
Conseil Général	23.000 €
Conseil Régional	20.000 €
Jeunesse et sports (FNDS)	50.000 €
Fédération Française de Football (Fonds d'aide à l'investissement)	30.000 €
Ministère de l'intérieur	50.000 €
D.G.E (obtenue)	30.490 €
Autofinancement communal (Compris emprunts)	96510 €

Le Conseil Municipal , à l'unanimité, adopte le plan de financement tel que présenté, autorise le Maire à solliciter l'ensemble des subventions afférentes à ce type de dossier : D.G.E , Conseil Régional , Département , Fédération Française de Football (Fonds d'aide à l'investissement) , Ministère de la Jeunesse et des sports (FNDS), autorités Académiques... ou tout autre organisme susceptible d'apporter une aide ; Le Maire est autorisé à passer les marchés nécessaires à la réalisation du projet et à faire réaliser les travaux .